

1. MODALITES PARTICULIERES DE CONSTITUTION DES POULES POUR LA SAISON SUIVANTE

A l'issue du championnat régulier, les deux poules du Top 12 sont interclassées en fonction du nombre de points acquis divisés par le nombre de rencontres effectuées durant la saison par chacune des équipes des deux poules (nombre de points, puis set-average puis point-average le cas échéant) afin d'obtenir un classement des équipes allant de 5 à 12.

- La poule 1 de la division Top 12 sera constituée pour la saison suivante de :
 - 1^{er} et 4^e de la phase finale du Top 12
 - 5^e, 8^e, 9^e de l'interclassement du Top 12
 - 2^e de l'interclassement N1 promu
- La poule 2 de la division Top 12 sera constituée pour la saison suivante de :
 - 2^e et 3^e de la phase finale du Top 12
 - 6^e, 7^e et 10^e de l'interclassement du Top 12
 - 1^{er} de l'interclassement N1 promu

A l'issue du championnat régulier, les deux poules de N1 sont interclassées en fonction du nombre de points acquis durant la saison par chacune des équipes des deux poules (nombre de points, puis set-average puis point-average le cas échéant) afin d'obtenir un classement des équipes allant de 1 à 10 parmi celles n'étant pas reléguées.

- La poule 1 de la division N1 sera constituée pour la saison suivante de :
 - 11^e de l'interclassement du Top 12 relégué
 - 4^e, 5^e, 8^e et 9^e de l'interclassement de la N1
 - second demi-finaliste promu de la phase finale N2 (match, puis set-average, puis point-average), de la saison régulière.
- La poule 2 de la division N1 sera constituée pour la saison suivante de :
 - 12^e de l'interclassement du Top 12 relégué
 - 3^e, 6^e, 7^e et 10^e de l'interclassement de la N1
 - meilleur demi-finaliste promu de la phase finale N2 (match, puis set-average, puis point-average), de la saison régulière.

Les poules de N2 et N3 seront constituées par la Commission en charge de l'Interclubs National selon des critères géographiques sans que cette répartition puisse être contestée.

Les équipes « réserve » des clubs évoluant dans le championnat élite seront dans la mesure du possible séparées dans les poules.